



Municipalité de
Sainte-Aurélie

Offre d'emploi

GARDIEN DE PLAGE PUBLIQUE POSTE TEMPORAIRE DIRECTION DES LOISIRS

Durée de l'affichage : du 4 décembre 2018 au 28 février 2019 (16 h)
Nombre de poste (s) à combler : un (1)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la supervision du directeur général, le gardien de plage publique (« gardien ») s'assure que les activités reliées à la plage publique pour la saison estivale 2019 se déroulent dans le respect des politiques établies par le conseil municipal et dans l'optique d'une offre de service de loisirs de qualité.

RESPONSABILITÉS

Rôle opérationnel

- Le gardien assure la sécurité des baigneurs sous sa supervision.
- Le gardien fait respecter les lois et règlements relatifs à la plage publique, notamment le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, de même que les politiques établies par le conseil municipal.
- Il participe aux activités de loisirs reliées à la plage publique et offertes par la Municipalité, entre autres la location d'embarcations nautiques de plaisance.
- Il entretient les berges de la plage publique afin d'y retirer tout débris (déchets, plantes aquatiques et algues, animaux, etc.).
- Il est responsable de rapporter à son supérieur tout problème visible à l'œil relativement à l'état du lac (algues, plantes aquatiques, etc.).
- Il dispense les premiers soins au besoin.
- Il agit à titre d'inspecteur riverain, à la plage uniquement et ce, sans compromettre la sécurité des baigneurs.

Rôle de communication

- Le gardien fait la promotion des activités des loisirs de la plage publique, camping-plage Lac des Abénaquis et du terrain de jeux, au besoin, auprès du public-cible.
- Il répond aux interrogations qu'il reçoit de citoyens, de groupe de citoyens, d'associations, d'organismes, de comités ou d'autres entités.

Rôle de gestion

- Il voit à la gestion matérielle des installations et à la gestion des inventaires d'équipements, de fournitures et de matériel de sécurité et de secourisme.

Rôle d'analyse

- Le gardien remet périodiquement un rapport sur les activités et l'achalandage de la plage publique en mentionnant tous les éléments qu'il juge pertinent.
- Il recommande à la direction générale toute amélioration devant être portée à sa connaissance.

EXIGENCES POUR LE POSTE

- Être âgé d'au moins 17 ans au début de la période d'emploi.
- Posséder le cours de la Croix-Rouge avec la qualification «sauveteur plage» ou «sauveteur piscine».
- Être en bonne forme physique, avoir un sens aiguë de l'observation et faire preuve de prudence.
- Cours de premiers soins à jour (un atout).
- Être disponible pour travailler autant les jours de semaine, de fin de semaine ou les jours fériés et ce, entre la fin du mois de juin et la mi-août 2019 (sujet aux conditions météorologiques). En cas de mauvais temps, possibilité d'effectuer d'autres tâches.

SALAIRE ET APPLICATION

Le salaire et les conditions de travail seront déterminés selon l'expérience. Toute personne intéressée doit nous faire parvenir son « Curriculum vitae » en mentionnant le poste au plus tard le 28 février 2019 (16 h), à l'adresse ci-dessous :

Municipalité de Sainte-Aurélie - 151A chemin des Bois-Francis, Sainte-Aurélie QC, G0M 1M0
Tél. 418 593-3021 | Téléc. 418 593-3961 | munsteau@sogetel.net | www.ste-aurelie.qc.ca